

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025

Berger  
Levial

ID : 039-243900420-20250707-104\_2025-DE

Extrait du registre des délibérations  
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 07 juillet 2025

### Date de convocation

25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 07 juillet à 18h00 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chatelay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

### Objet

**Rapports relatifs au Prix et à la Qualité des Services (RPQS) eau potable et assainissement 2024**  
**N°104/2025**

#### Nombre de membres

40

#### Présents

37

#### Représentés

1

#### Excusés

2

#### Votants

38

#### Présents

**Mesdames** Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

**Messieurs** Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Schouwey, Bigueur, Mairot, Joffre.

**Excusés** Mme Desarbres, M. Besia (procuration à M. Bigueur).

**Absents** M. Baton.

Vu l'article L. 2224-5 du CGCT, prévoyant que tout Service Public Industriel et Commercial doit présenter un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service,

Vu l'arrêté préfectoral DCTME-BCTC-20161128-005 du 28 novembre 2016, confiant les compétences eau potable et assainissement à la Communauté de communes du Val d'Amour à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service 2024 des services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif ci-joints.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
**Le Président**



**Gérard Poulin**  
**Secrétaire de séance**

